



Conseil économique social et culturel - Bilan 2014

Comme suite à la première vague d'adhésion à la charte du printemps 2013, puis au travail de conventionnement sur le programme d'actions 2014-2016 avec les communes adhérentes (en cours), le conseil d'administration a acté en novembre 2014 de nouvelles dispositions relatives aux attributions et aux modalités de fonctionnement du Conseil économique social et culturel (CESC).

Deux faits marquants à retenir pour le CESC en 2014 :

- l'adoption par le conseil d'administration (CA) du Parc national de la résolution n° 2014/26-CA du 14 novembre 2014, portant sur le Règlement intérieur du Conseil économique social et culturel (CESC) du Parc national des Écrins ;
- l'organisation de l'assemblée plénière du CESC le 15 décembre 2014 à Ancelle.

1. Résolution n° 2014/26 portant Règlement intérieur du Conseil économique social et culturel (CESC)

Le règlement intérieur du CESC présenté en novembre répond aux principes généraux d'organisation et de fonctionnement arrêtés en séance du CA du 5 juillet 2014 :

- un CESC opérationnel, dynamique, en appui au Conseil d'administration ;
- une représentation majoritaire des acteurs socioprofessionnels du territoire ;
- un effectif large, organisé en commissions thématiques ;
- dans un souci d'efficacité, une commission permanente restreinte.

La vocation du CESC est rappelée : le CESC se veut être :

- un lieu d'animation et d'échanges, d'analyse et d'innovation, intervenant notamment sur des questions de fond, au service du Conseil d'administration.
- une instance large, pilotée par une commission permanente légère, pouvant solliciter en tant que de besoin des compétences ad hoc.
- Une instance impliquée dans le suivi et l'évaluation de la charte.

Une innovation : la création d'une commission permanente du CESC.

La commission permanente, dont la composition est arrêtée par le Conseil d'administration sur proposition du Bureau, comprend :

- le président de chacune des commissions thématiques permanentes ;
- un représentant de l'association des maires des communes du Parc national des



Écrins,

- des personnalités ou représentants d'organismes professionnels, associatifs ou consulaires dans les domaines suivants :
 - agriculture et forêt,
 - tourisme,
 - chasse ou pêche,
 - sports et loisirs,
 - accueil en refuge en cœur de parc national,
 - protection de la nature,
 - commerce et artisanat,
 - culture.

Le règlement intérieur rappelle par ailleurs que le président de la commission permanente est le président du CESC et précise les modalités d'élection.

Dans un premier temps, le périmètre des commissions thématiques est inchangé (accueil, pédagogie, culture, développement économique et patrimoines), mais à compter du renouvellement général du Conseil d'administration, le périmètre des commissions thématiques pourra être adapté.

Autre nouveauté, la possibilité de créer des groupes de travail opérationnels à durée de vie limitée. Cette disposition a pour finalité d'accroître la réactivité du CESC, dans le traitement de questions techniques ou stratégiques ponctuelles.

2. Assemblée plénière du Conseil économique social et culturel

Le CESC a tenu une assemblée générale le 15 décembre 2014 à Ancelle sur le thème « Les enjeux du changement climatique pour le Parc national des Écrins ». Une centaine de personnes sont venues participer à cet après-midi d'information et de réflexion : élus, représentants d'associations, administrations, accompagnateurs et guides de montagne, bergers, agriculteurs,... agents et habitants du parc national.

Après une présentation des évolutions du CESC, l'après-midi a été consacré aux enjeux du changement climatique sur le territoire des Écrins, avec les interventions de :

- M. Gerhard KRINNER, directeur adjoint du laboratoire de Glaciologie et Géophysique de l'Environnement (LEGTA), membre du GIEC,
- M.Philippe BOURDEAU, directeur du Laboratoire de Géographie Alpine sur les conséquences du changement sur les pratiques de l'alpinisme,
- M. Pierre BALME, maire de Vénosc - Les 2 Alpes sur l'évolution des pratiques touristiques
- Muriel DELLA-VEDOVA et Richard BONET du PNE sur la mise en œuvre du suivi du changement climatique sur les alpages avec le programme Alpages sentinelles.

La journée s'est poursuivie avec une présentation du dispositif national mis en place pour la marque « Esprit Parc national ».

Elle s'est terminée par un moment de convivialité autour d'un buffet de produits locaux.

Il ressort de cette assemblée :

- la nécessité de profiter de la dynamique de la charte pour continuer de réfléchir sur la politique du parc national avec toute la société civile par le biais d'un conseil économique social et culturel, qui se réorganise autour d'une commission permanente et de commissions thématiques ;
- l'urgence de la prise en considération par tout un chacun d'un changement climatique inéluctable ;
- le souhait de poursuivre l'action déjà menée par le Parc national dans l'observation de ce changement voire un renforcement de la réflexion, notamment au sein du CESC, afin d'accompagner au mieux les acteurs du territoire sur la question de l'adaptation à ce changement majeur.